

SYNDICAT D'ISSAUX
Compte rendu de la réunion mardi 30 juin 2020

Étaient présents :

↳ les délégués titulaires : Joseph ARRETTEIG, Michel BLAYE, Gérard BURS, François ESTOURNES et Patrick MAUNAS

↳ les délégués suppléants : Jean-Pierre CLAVERANNE et François LANNE

Etaient absents : le délégué titulaire, Gérard DEVALS, les délégués suppléants, Xavier AGUERS, Nicolas BELLEGARDE, Sylvie GRANIER

Après installation du comité syndical, Patrick MAUNAS est élu Président du Syndicat d'Issaux, Gérard BURS, vice Président.

Après approbation du compte de gestion 2019 communiqué par le trésorier de Bedous, le conseil syndical valide le compte administratif exposé par le président comme suit :

	dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
opérations de l'exercice 2019	30 109.32	49 479.23	41 017.73	19 538.10
report 2018		107 818.75	16 412.90	
résultats de clôture	30 109.32	157 297.98	57 430.63	19 538.10
Investissement : - 37 892.53 Fonctionnement : + 127 188.66 Résultat global : + 89 387.64				

Affectation des résultats

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	127 188.66
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	37 892.53
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	89 296.13
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	37 892.13

Budget 2020

Le président expose les travaux proposés par l'ONF, à savoir l'entretien annuel autour des chalets, du pare feu de Soulaing, le dégagement de la plantation parcelle 9 et des pistes forestières, la pose de panneaux aux entrées de la forêt ;

Il rappelle l'affectation de résultats de l'exercice 2019 à intégrer au budget 2020 soit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	127 188.66
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	37 892.13

Et propose le budget suivant :

INVESTISSEMENT

total dépenses

Propositions 2020

→ forêt : travaux sylvicoles : 2 950.00

→ panneaux : 4 280.00

→ divers : : 13 740.00

Report déficit 2019 : 37 892.53

= 58 862.53

total recettes

1068 : 37 892.13

Subvention piste 20 970.00

= 58 862.53

FONCTIONNEMENT	propositions 2020 : voir tableau		
total dépenses		→ 112 375.00	
	Répartition communes :	30 000.00	
	Dépenses imprévus :	9 033.13	= 151 408.13

total recettes	propositions 2020 : voir tableau		
		→ 62 112.00	
	Excédent 2019 :	89 269.13	= 151 408.13

Le Président précise que les crédits inscrits à l'article 6256 (1000 €) sont affectés aux frais relatifs aux réunions de travail.

Il ajoute que le syndicat versera au titre de la répartition aux communes : 15 000€ à LEES ATHAS, 10 000 à OSSE EN ASPE et 5 000€ à LOURDIOS ICHERE

Les délégués, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget proposé

- A la section d'investissement en dépenses et recettes : 58 862.53 euros
- A la section de fonctionnement en dépenses et recettes : 151 408.13 euros

Date de fermeture des estives :

Considérant les préconisations de Monsieur le préfet des Pyrénées Atlantiques dans son courrier du 10 avril 2020, la date de fermeture annuelle des estives d'Issaux est fixée au 15 novembre.

COVID 19 – loyer des chalets d'Issaux

Considérant la perte de chiffre d'affaire consécutif aux mesures sanitaires qui ont contraint les gérants à la fermeture du site, les loyers de juin et juillet 2020 sont réduits de moitié.

Délégation du comité syndical au Président

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du Syndicat, Le conseil Syndical **DECIDE**

D'autoriser le Président :

- A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- A décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- A passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- D'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Questions diverses :

Installation de ruchers sur le territoire du syndicat : plusieurs demandes ont été acceptés ces dernières années. Afin de limiter les risques en responsabilité et encadrer au mieux les lieux, dates et remise en état des sites, le président propose d'établir des conventions.

Travaux site des chalets : remplacement de la réserve alimentant Badarrié. Travaux en régie (Patrick CLAVERANNE) pour la remise en état des menuiseries. Nouvelles tables de pique nique.

Vu pour être publié le 21 07 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.